



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/WP/86
10 octobre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Vingt-quatrième session
Genève, 7 novembre 1994
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE 1/

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les travaux du secrétariat relatifs à l'évaluation des programmes
5. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les économies et le redéploiement des ressources
6. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Groupe de travail
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

1/ Approuvé par le Groupe de travail à sa 104ème séance,
le 23 juin 1994.

II. ANNOTATIONS

Point 1 : Election du bureau

1. Le paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement stipule que chaque organe subsidiaire du Conseil élit son propre bureau. Conformément au cycle de roulement pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur du Groupe de travail, le président du Groupe de travail à sa vingt-quatrième session (la troisième d'un cycle de sept sessions) sera le représentant d'un des Etats membres de la liste C (Amérique latine) et le vice-président/rapporteur le représentant d'un des Etats membres de la liste B.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Groupe de travail, qui figure dans la section I ci-dessus, a été approuvé par le Groupe lors de sa vingt-troisième session, en juin 1994.

3. Pour l'organisation des travaux, le Groupe de travail pourrait tenir compte des suggestions figurant dans le calendrier indicatif annexé au présent document.

Point 3 : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

4. Conformément au paragraphe 11 a) de la résolution 114(V) de la Conférence, au paragraphe 11 b) de la résolution 231(XXII) du Conseil et aux recommandations adoptées par le Groupe de travail à ses précédentes sessions, le Groupe examinera, à sa vingt-quatrième session, les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement, en se fondant sur un rapport du secrétariat de la CNUCED qui décrit les activités exécutées en 1992 et 1993 (TD/B/WP/84 et Add.1).

5. Ce rapport commence par un résumé des principales caractéristiques de la coopération technique de la CNUCED pendant la période 1992-1993. La première partie décrit les tendances générales en ce qui concerne l'origine et l'utilisation des fonds. Dans la deuxième partie, les activités sont passées en revue par secteur, compte tenu de la structure du secrétariat pendant la période considérée. La troisième partie traite de l'évolution récente de la coopération technique de la CNUCED, y compris de la coopération avec d'autres organisations, de l'évaluation des projets et programmes, ainsi que de la mobilisation des ressources. Elle fournit également des renseignements sur les résolutions adoptées récemment par l'Assemblée générale au sujet d'activités opérationnelles qui ont des incidences sur la coopération technique de la CNUCED.

6. Le rapport est accompagné d'une annexe statistique détaillée donnant la liste de tous les projets qui étaient en cours pendant la période considérée, ainsi que des renseignements sur les dépenses correspondantes, les contributions à des fonds d'affectation spéciale et l'emploi de services d'experts et de consultants.

Point 4 : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les travaux du secrétariat relatifs à l'évaluation des programmes

7. Le secrétariat de la CNUCED rendra compte oralement au Groupe de travail de l'évolution dans ce domaine.

Point 5 : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les économies et le redéploiement des ressources

8. Au paragraphe 4 des conclusions concertées qu'il a adoptées à sa neuvième session, le Groupe de travail a, entre autres, invité le Secrétaire général de la CNUCED à le tenir au courant des économies ainsi que du redéploiement des ressources, y compris du redéploiement du personnel, qui seraient nécessaires pour exécuter convenablement le programme de travail découlant des résolutions et décisions pertinentes d'organes intergouvernementaux et de conférences. Le Directeur chargé de la CNUCED rendra compte oralement au Groupe de travail de tout fait nouveau dans ce domaine.

Point 6 : Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Groupe de travail

9. Le secrétariat de la CNUCED présentera au Groupe de travail, pour examen, un projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session.

Point 7 : Questions diverses

Point 8 : Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

10. Le rapport du Groupe de travail sur sa vingt-quatrième session sera examiné par le Conseil du commerce et du développement à la deuxième partie de sa quarante et unième session.

Annexe

Calendrier indicatif

Lundi 7 novembre 1994

10 heures
(séance plénière)

Point 1 - Election du bureau

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour
et organisation des travaux

Déclaration du Directeur chargé
de la CNUCED
Autres déclarations générales

(suivie d'une séance
informelle)

Point 3 - Examen des activités de coopération
technique de la CNUCED et de leur
financement

15 heures

Point 3 - (Séance informelle - suite)

Mardi 8 novembre 1994

10 heures
et
15 heures

Point 3 - (Séance informelle - suite)

Mercredi 9 novembre 1994

10 heures
et
15 heures

Point 3 - (Séance informelle - suite)

Jeudi 10 novembre 1994

10 heures

Point 4 - Rapport du Secrétaire général de la CNUCED
sur les travaux du secrétariat relatifs
à l'évaluation des programmes

Point 5 - Rapport du Secrétaire général de la CNUCED
sur les économies et le redéploiement
des ressources

Après-midi

Etablissement du projet de rapport

Vendredi 11 novembre 1994

Matin

Etablissement du projet de rapport

15 heures
(séance plénière)

Point 6 - Ordre du jour provisoire de la
vingt-cinquième session du Groupe
de travail

Point 7 - Questions diverses

Point 8 - Adoption du rapport du Groupe de travail
au Conseil du commerce et du développement
